

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Pauget, M. Cinieri, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cattin, M. de Ganay,  
M. Rémi Delatte et M. Menuel

-----

**AVANT L'ARTICLE 11 QUINQUIES, insérer la division et l'intitulé suivants:**

« Chapitre IV

« Adapter le périmètre des entités du bloc communal aux réalités locales »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, en lien avec l'amendement CL511, a pour objet d'ajouter une division au projet de loi pour tenir compte de l'adoption par le Sénat d'articles additionnels au sein du chapitre relatif au périmètre des EPCI sans lien avec cette thématique.

Il est ainsi proposé de rassembler les articles 11 *quinquies* et 11 *sexies*, traitant de sujets en lien avec la thématique « Adapter le périmètre des entités du bloc communal aux réalités locales » au sein d'un même chapitre.